

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed -
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –
Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET
Bertrand - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine -
DELCAMBRE Chantal – DEVRED Sylvain

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame CASPERS Mauricette
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusés :

Madame MARTIN Nuccia - Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD
ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION DU CDG 59
POLE SANTE AU TRAVAIL**

Madame le Maire indique que le Centre de Gestion du Nord fait évoluer ses services de santé et médecine du travail ainsi que ses tarifs. Cette évolution fait suite à la parution du décret N° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale qui consacre les équipes pluridisciplinaires de santé au travail animées et coordonnées par un médecin du travail. Les actions des psychologues du travail, ergonomes, préventeurs, assistantes sociales, infirmières du travail sont désormais organisées par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail du Centre de Gestion. Ainsi les professionnels de santé au travail les mieux à même d'accompagner les agents dans le cadre de leur suivi sont mobilisés. Ces professionnels peuvent être également amenés à déployer des actions collectives auprès de la collectivité.

Pour tenir compte de cette évolution, le Centre de Gestion adapte sa facturation et la simplifie.

Jusqu'à présent les visites et actions de ces professionnels étaient facturées à la journée (760 €) ou la demi-journée (380 €) – visites médicales (76 €) –

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

510

ID : 059-215902768-20220916-DEL1609202213-DE

ACFI/psychologue/ergonome/assistant social (280 € la journée – 140 € la demie journée.

A compter du 1^{er} janvier 2023, ces prestations seront accessibles en versant une contribution annuelle de 85 € par agent incluant le suivi médical et les actions de prévention individuelles prescrites par le médecin du travail et 400 € la journée d'intervention pour les actions spécifiques réalisés à la demande de la collectivité (ACFI – psychologue – ergonome – assistant social).

Elle propose de l'autoriser à signer la convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 dont chaque membre du conseil municipal a eu connaissance.

Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu la convention proposée par le Centre de Gestion du Nord
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

Autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Gaston LAMBERT*

